



DESCRIPTIF DE POSTE

♦ **Intitulé de la fonction :** Responsable de la Maison du Temps Libre
Directeur d'équipement socio-culturel

♦ **Cadre statutaire :**

Catégorie : A

Filière : Administrative ou sociale

Cadre d'emplois : attachés ou conseillers territoriaux socio-éducatifs

♦ **Définition du poste :** met en œuvre sur le territoire un projet global d'animation socio-culturelle en concertation avec les partenaires et les habitants. Veille à la mise en cohérence du projet d'équipement avec le réseau de lecture publique de Plaine Commune. Affirme la vocation culturelle, sociale et éducative de l'équipement.

♦ **Missions principales :**

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations de l'équipement en matière socio-culturelle
- Conception et pilotage stratégique du projet d'animation globale
- Développement et animation de partenariats
- Animation de la participation des habitants du territoire
- Gestion de l'équipement
- Communication et promotion de l'équipement
- Evaluation du projet global de l'équipement
- Management/encadrement des équipes
- Organisation de l'accueil, de la relation d'information et de conseil à la population
- Gestion administrative et budgétaire

♦ **Compétences requises :**

- Aptitude à recenser et analyser les besoins de la population ainsi que les évolutions socio-économiques de l'environnement
- Capacité à construire et animer des projets multi partenariaux à finalité sociale et développer des dispositifs de concertation avec les publics
- Connaissance des populations du territoire, des acteurs institutionnels, associatifs, sociaux et culturels, des dispositifs et des projets à dimension sociale du territoire

◆ **Qualités et aptitudes requises :**

- Créativité et réactivité
- Aptitude au travail en équipe
- Sens de la concertation et de la négociation
- Devoir de confidentialité
- Ethique du service public
- Autonomie
- Organisation

Conditions d'exercice :

- Temps de travail : 37 heures hebdomadaires avec disponibilité soirées/week-ends
- 35 jours de congés annuels et 10 RTT

Moyens

Outils bureautiques traditionnels

◆ **Relations hiérarchiques :**

- N+1 : le/la Coordinateur (trice) de la vie sociale des quartiers
- N+2 : Directeur(rice) du Pôle en charge du pôle vie sociale, citoyenneté, développement local, politique de la ville

◆ **Relations fonctionnelles :**

- Internes : services municipaux, Elus
- Externes : Plaine Commune, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental, milieu associatif.

◆ **Contraintes / Responsabilités :**

Responsable du projet global de l'équipement, sous l'autorité de la direction générale, en cohérence avec les orientations des élus et les engagements passés avec les partenaires institutionnels